Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260108-DCM_07_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 08 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 20 décembre 2025

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Mélina LEFEUVRE, M. Frédéric GARCIA, M. Olivier LUCE, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Olivier DAVENEL, Mme Catherine KINDROZ, Mme Carole HEMERY, Mme Pauline REQUINTEL, M. Bernard DANIEL, Mme Carole THOUAULT, M. Michel THOUAULT

Excusés: Mme Sylvie ROUSSIN, Mme Hélène BRIGNOU, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : Mme Sylvie ROUSSIN donne pouvoir à M. Bernard PIEDVACHE, Mme Hélène BRIGNOU donne pouvoir à Mme Carole THOUAULT.

Secrétaire de séance : M. Frédéric GARCIA

07-2026 Finances publiques – marchés publics : Renouvellement du copieur de la Mairie

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le photocopieur couleur multifonction de la mairie a été acquis en 20148 et qu'il convient de le remplacer car la fin de disponibilité des pièces détachées est prévue en mars 2026.

Konica Minolta propose de remplacer le copieur et nous fait une offre en acquisition à 4 042,38 € TTC, livraison, installation et connexion comprises.

À cela s'ajoute un contrat d'impression à relevé compteur d'une durée de 5 ans comprenant les déplacements, la main d'œuvre, les pièces détachées, les toners noir et couleur, le recyclage des toners vides, l'entretien pour un coût copie noir à 0,0021 € HT la page et un coût copie couleur à 0,0220 € HT la page.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'offre de renouvellement du copieur pour la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE l'acquisition d'un nouveau copieur pour la Mairie en remplacement de l'existant ;**
- **ACCEPTE l'offre de Konica Minolta ;**
- **DIT que la dépense sera inscrite au budget 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 09/01/2026

Le Secrétaire de séance
Frédéric GARCIA

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE